

SEANCE DU 13 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 13 avril, le Conseil Municipal de la commune de Couzou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Daniel BOUDOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2016

PRESENTS : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Claude LAGARDE, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT

Madame Marianne DEWAILLY, trésorière de Gramat, est présente au Conseil sur invitation.

1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Odette PEYRONNENC (le Maire est sorti)

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Daniel BOUDOT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		63 595.67		20 238.77		83 834.44
Opérations exercice	44 774.73	19 569.79	107 243.85	116 255.17	152 018.58	135 824.96
Total	44 774.73	83 165.46	107 243.85	136 493.94	152 018.58	219 659.40
Résultat de clôture		38 390.73		29 250.09		67 640.82
Restes à réaliser	45 857.59				45 857.59	
Total cumulé	45 857.59	38 390.73		29 250.09	45 857.59	67 640.82
Résultat définitif	7 466.86			29 250.09		21 783.23

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Vote à l'unanimité le compte administratif

2 – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 29 250.09

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	20 238.77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	7 624.82
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	9 011.32
Résultat cumulé au 31/12/2015	29 250.09
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	29 250.09
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	7 466.86
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	21 783.23
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité

3 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel BOUDOT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la

journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le vote du compte de gestion est approuvé à l'unanimité

4 - VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES 2016 :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que lors du dernier Conseil communautaire a été discuté du FPIC. L'an passé notre Conseil avait décidé de laisser notre part (2994€) à la communauté de communes (auparavant nous ne touchions pas ce FPIC) La contrepartie étant de pouvoir être aidé dans le financement de projets communaux. Deux communes n'avaient pas accepté : l'unanimité étant requise, la mise en place n'a pu se faire. Pour 2016 il est proposé de laisser 30 % de la somme allouée, soit 933.02€ pour Couzou et augmenter le foncier bâti de CAUVALDOR de 0.6 point. Ce vote se faisant à la majorité qualifiée la mise en place se ferait plus facilement. Par contre il est demandé aux communes de baisser notre taux afin que l'augmentation soit « neutre » pour le contribuable.

Trois points sont à préciser :

1. Le FPIC que nous récupérons n'est pas garanti dans le temps,
2. L'augmentation de 0.6 point de la fiscalité par CAUVALDOR, elle demeurera,
3. Demander de baisser la fiscalité du même montant (bien qu'il ne soit pas très élevé cette année) revient à baisser nos moyens à fin d'investissements. Certes la communauté de communes exerce des compétences mais nous payons au niveau de ce que nous bénéficions.

L'année 2016, pour notre commune, ne verra pas de projets importants. Par conséquent Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter notre fiscalité et il s'engage à être attentif aux propositions qui seront faites au sein de CAUVALDOR pouvant impacter financièrement notre commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier fiscal en vue du vote des taux des taxes locales directes pour l'année 2016. En voici le détail :

- Taxe d'Habitation :	156 100 x 11,86 % =	18 513 €
- Foncier Bâti :	93 500 x 21,27 % =	19 887 €
- Foncier non Bâti :	4 700 x 168,74 % =	7 931 €
TOTAL :		46 331 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux.

Sur les finances de la commune, Madame DEWAILLY nous confirme que la gestion est saine.

L'autofinancement (argent disponible une fois les factures payées) est de :

- **28278 €** - soit **253 € par habitant** - moyenne départementale de la strate : **163 €/ha**

Emprunt maison Bouscarel : charge annuelle de **5900€**

- **35500 €**- soit **317 € par habitant**- moyenne départementale de la strate : **604 €/an**

La situation actuelle permet une marge significative pour financer les projets à venir.

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Monsieur le Maire présente les projets envisagés pour 2016.

- Poursuite de la carte communale : en 2015 seule une partie avait été budgétée,
- Cache conteneurs à la Pannonie : l'an passé des difficultés avaient surgies lorsque nous avions souhaité implanter les panneaux avec l'ABF. Cette année devrait être la bonne,
- Enfouissement réseau et éclairage à la Pannonie : les travaux d'enfouissement sont faits, le paiement doit intervenir. Reste l'éclairage,
- Poursuite aménagements locaux de la Mairie : sanitaires, sol bureau du « Maire », sol salle du Conseil et équipement bibliothèque. Réfection et équipement du bureau d'accueil ;
- Radar pédagogique : la moins coûteuse des solutions même si des équipements seraient plus efficaces.

Un certain nombre d'opérations ne seront pas engagées cette année :

- Modernisation éclairage public ancien : cette opération peut être soutenue par le Parc au travers du TEPcv (Territoire à Energie Positive pour la croissance verte) Une aide de 80% du montant (environ 10000€) pourrait être pris dans le cadre de l'enveloppe 2017 à venir. Monsieur le Maire propose d'attendre encore une année, compte tenu de ce bénéfice pour nos finances.
- Nous avons envisagé de réaliser l'enfouissement du hameau de Poudurac, dernier secteur de la commune à terminer. Actuellement nous sommes en période de réalisation de la carte communale. Une hypothèse, entre autres, d'extension d'urbanisme serait possible en continuant l'agrandissement au-delà des nouvelles constructions. Il ne paraît pas raisonnable de réaliser l'enfouissement à la limite actuelle si dans quelques mois nous devons reprendre les travaux. Après contact avec la FDEL nous serions programmés pour 2017 si nous confirmions ce projet d'enfouissement.
- Maison Bouscarel : la première phase de consultation d'architectes afin d'en retenir un seul va se faire rapidement. Au vu du projet et du niveau de financement nécessaire nous délibérerons pour la poursuite ou non de la rénovation. Au vu des financements possibles nous irions au-delà des 60% d'aides sur ce dossier. Une estimation sérieuse nous permettrait de connaître les montants auxquels nous pourrions prétendre. Le projet ne pourrait être inscrit qu'en 2017 pour une phase éventuelle d'exécution qu'à partir de 2018. L'inconnue sera le portage par la communauté de communes qui, elle, nous ouvre des possibilités financières.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les différents postes qui constituent le budget 2016. Il donne connaissance des dépenses et des recettes qui pourraient être retenues pour la mise en place de ce budget tant au niveau fonctionnement qu'au niveau investissement.

Le total de ces chiffres se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	117 837 € 23
- Dépenses d'investissement :	67 903 € 49
- Recettes de fonctionnement :	117 837 € 23
- Recettes d'investissement :	67 903 € 49

Après examen, ces comptes sont soumis au vote du Conseil Municipal, lesquels sont adoptés à l'unanimité et mandat est donné au Maire pour exécution.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :

Monsieur le Maire rappelle la vitesse souvent non adaptée des véhicules dans la traversée du bourg. De plus cette route dessert la commune de Rocamadour avec un nombre très importants de passages en période estivale. Afin de sensibiliser les automobilistes et pour essayer de remédier aux vitesses excessives préjudiciables aux résidents de la commune. La solution du radar pédagogique semble dans un premier temps la plus indiquée. Les caractéristiques de ce modèle sont intéressantes : tableau de grande dimension, possibilité de substituer la vitesse affichée à un sigle (triangle rouge) ce qui évite les « records », mémorisation des vitesses dans les 2 sens à l'aide de clé USB ou par smartphone et autonomie de l'ensemble par une alimentation solaire ce qui permettrait un déplacement si jugé nécessaire.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental. Elle est au minimum de 25% du montant HT. De plus nous récupérerons la TVA sur cet achat.

Monsieur le Maire présente le devis de la Société ELAN CITE : montant TTC de 2 675,16 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande de subvention et charge Monsieur le Maire du suivi.

Le Plan de financement est le suivant :

Montant H.T. :	2 229 € 30
Subvention Amendes de Police sollicité : Minimum 25 % du HT :	557 € 30
Fonds libres :	1 672 € 00

Fait et délibéré à COUZOU, les jours, mois et an que dessus

7 – INTEGRATION DES LACS DE VENDOL ET DE LA PANNONIE DANS LE PETIT PATRIMOINE DE LA COMMUNE :

Dans le cadre de la compétence « petit patrimoine » la commission de pôle veut pouvoir recenser l'ensemble des éléments de chaque commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour la liste du petit patrimoine de la commune, déclaré à la Sous-Préfecture de Gourdon en date du 28 juillet 2006.

Il propose l'intégration de :

- Le Lac de Vendol qui avait été omis dans cette liste,
- Le Lac de la Pannonie situé sur le domaine communal

En effet le premier n'avait pas été repris dans le dernier inventaire et le second fait partie intégrante des biens de la commune, il faut donc le prendre en compte.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal donne un avis favorable** à l'intégration de ces deux éléments du patrimoine et propose de les inclure à la liste de transfert à la Communauté de Communes du Pays de Gramat enregistrée à la Sous-Préfecture en date du 28 juillet 2006.

8- QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire a reçu la demande de participation de la part de GRAMAT pour la scolarité de l'année scolaire 2015. Une réunion a eu lieu le samedi 9 mars. Les sommes annoncées sont les suivantes :

PRIMAIRE

Année 2014 : 183 enfants	participation	591.99 €
Année 2015 : 189 enfants	participation	670 €

MATERNELLES

Année 2014 : 131 enfants	participation	1372.16 €
Année 2015 : 106 enfants	participation	1960 €

Les élus des communes concernées ont réagi vivement. L'augmentation est énorme. Le temps périscolaire pèse de façon important car l'année est complète et surtout en maternelle une baisse importante des effectif à Clément Brouqui. Le Maire de Gramat étant seul n'a pu expliquer tous les explications réclamées. Il est convenu de se revoir le samedi 16 à Gramat avec les éléments. Il sera accompagné de sa DGS.

- Les pompiers doivent venir à Couzou pour faire le tour des points de prises d'eau incendie enregistrés. Seul le lac du couderc est concerné. Celui-ci fuit et la réparation réalisée n'a pas résolu le problème. Il faut intervenir de nouveau. D'autre part un devis a été demandé à la communauté pour réparer celui de la Pannonie. Le reste pour la commune serait de 3000 € environs. Avant de faire des travaux il convient, avec les pompiers, de savoir s'il serait validé en tant que réserve incendie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Le Maire

Daniel Boudot